

## Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 17 octobre 2017

Présents : Mr FEVRIER, Maire. Mme FIALON, adjointe au Maire. Mme SOLIER, Directrice par intérim de l'école. Mme FEYT, Mme MONTIL, Mr MOURADOFF, Mme NOYGUES, Mme PARAMELLE, Mr PEAN, Mme PHIALIP, Mme PIGOT, Mme TOIRE, Mme VENZAC enseignants. Mme YBORRA, Déléguée Départementale de l'Education Nationale. Mme ANSELME, directrice ALSH et TAP association Familles Rurales. M. BASSET Philippe, Mr BLANCHER Sébastien, Mme BONNISSEAU Cécilia, Mme CALMEJANE Céline, Mme FALIES Laetitia, représentants des parents d'élèves.

Excusés : Mme VIVENOT, Inspectrice de l'Education Nationale, Mr DELMAS, Délégué Départemental de l'Education Nationale suppléant.

Mme ARMANDIE Blandine, Mme CALMEJANE Aurélie, Mme LUPIANEZ Claire, Mme TEULADE Christelle, représentantes des parents d'élèves.

Madame SOLIER invite les participants à se présenter lors d'un tour de table. Deux secrétaires de séance sont désignées : Mme CALMEJANE et Mme VENZAC.

### **I. Installation du Conseil d'Ecole – Attributions**

Pour les personnes nouvellement élues, Mme SOLIER rappelle les attributions du Conseil d'Ecole ainsi que sa composition.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

- le directeur de l'école ;
- le Maire ou son représentant et un conseiller municipal ;
- les maîtres de l'école ;
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école ;
- les représentants des parents d'élèves,
- le délégué départemental de l'Education Nationale.

L'Inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Il est rappelé que le Conseil d'Ecole peut être amené à donner son avis sur l'ensemble des questions qui concernent la vie de l'école, notamment :

- vote le règlement intérieur de l'école.
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire.
- dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur : les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ; l'utilisation des moyens alloués à l'école ; les conditions optimales de scolarisation des enfants en situation de handicap ; les activités périscolaires ; la restauration scolaire ; l'hygiène scolaire ; la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- statue, sur proposition des équipes pédagogiques, pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- adopte le projet d'école ;
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles ;
- est consulté par le Maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Ont été élus comme représentants des parents d'élèves : Mme ARMANDIE Blandine, Mr BASSET Philippe, Mr BLANCHER Sébastien, Mme BONNISSEAU Cécilia, Mme CALMEJANE Aurélie, Mme CALMEJANE Céline, Mme FALIES Laetitia, Mme LUPIANEZ Claire, Mme TEULADE Christelle

## II. Bilan de rentrée

La rentrée a pu se dérouler dans les nouveaux locaux situés au 9 rue Grange de Maziol le lundi 4 septembre 2017, grâce à un aménagement de concert avec les élus, les employés communaux et l'équipe pédagogique tout au long de l'été.

Cette année le ministre de l'Education Nationale a proposé une rentrée scolaire en musique. Afin de répondre à cette demande institutionnelle, le groupe scolaire de Saint-Mamet-la-Salvetat a ouvert ses portes au son des « Cabrettes et Accordéons des Burons de Pailherols » afin d'accueillir musicalement les familles. L'équipe pédagogique tient à les remercier encore une fois pour ce bel accueil.

A ce jour, l'effectif total de l'école est de 146 élèves. Il se répartit comme suit :

1 T.P.S. (nés en 2015), 10 P.S., 20 M.S., 20 G.S., 14 C.P., 11 C.E.1, 24 C.E.2, 20 C.M.1, 26 C.M.2.

5 enfants nés en 2015 (TPS) sont inscrits et devraient faire leur rentrée au cours de cette année scolaire 2017-2018.

### Effectif par classe au 17/10 :

T.P.S. / P.S.	Mme MONTIL	11 élèves (16 élèves en cours d'année)
M.S.	Mmes SOLIER/MALGOUZOU / Mme PHIALIP	20 élèves
G.S.	Mme PARAMELLE / Mme VENZAC	20 élèves
C.P.	Mme NOYGUES	14 élèves
C.E.1 / C.E.2	Mr PEAN (Mr. Johany à partir de février)	17 élèves (11 C.E.1 et 6 C.E.2)
C.E.2	Mme PIGOT	18 élèves
C.M.1	Mme FEYT	20 élèves
C.M.2	Mr MOURADOFF	26 élèves
Maîtresse E Mme TOIRE		

Soit un total de 151 élèves d'ici la fin de l'année scolaire.

L'école est rattachée au RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés) d'Arpajon sur Cère : Mme TOIRE Geneviève maîtresse E, Mme GALVAING Marie-Pierre psychologue scolaire, et Mme BLANCHET Lydie, maîtresse G qui interviennent à l'école sur la demande des enseignants et/ou des parents.

Le RASED intervient sur l'école.

-La psychologue scolaire peut réaliser en concertation avec les parents des bilans et des suivis analysant les besoins rencontrés par certains élèves. Elle peut proposer aux enseignants, aux parents et aux élèves des entretiens qui permettent d'organiser au mieux des aides spécialisées.

Ces dernières sont assurées :

- par la maîtresse E qui dispense une aide à dominante pédagogique aux élèves qui présentent des difficultés persistantes d'apprentissage scolaire. Elle peut intervenir dans la classe des élèves concernés ou en regroupement d'adaptation (les élèves travaillent en dehors de leur classe d'origine).

- par la maîtresse G qui apporte une aide rééducative auprès des élèves qui rencontrent soit des difficultés à s'engager dans les activités scolaires, soit à devenir élève. Elle passe une demi-journée à l'école, le mardi après-midi.

Une plaquette de présentation du RASED est consultable sur le panneau d'affichage à l'intérieur de l'école, ou disponible sur demande. Mme Toire rappelle que les parents peuvent prendre rendez-vous avec les membres du réseau RASED.

Mme GANDILHON Magali, Mr GIRARD Franck et Mme GRENIER Laurence interviennent sur l'école sur un poste d'Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap. Ils accompagnent trois enfants à besoins particuliers et peuvent intervenir le reste du temps soit dans les classes pour accompagner un groupe d'élèves soit au bureau pour effectuer de l'aide administrative.

## III. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur propre au Groupe Scolaire a été élaboré par l'équipe enseignante. Il est lu et soumis au vote du Conseil d'Ecole. Le règlement a été validé. Il sera agrafé dans les cahiers de liaison et donné pour

signature dans chaque famille. M. le Maire précise qu'il y a un règlement périscolaire qui a été distribué aux familles en début d'année scolaire.

#### **IV. Dispositif des Activités Pédagogiques Complémentaires**

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ont commencé pour toutes les classes à partir du C.P. Elles ne commenceront avec les élèves de G.S. qu'à partir de janvier 2018.

Les APC sont dispensés le lundi ou le mardi après la classe.

La directrice rappelle que les activités pédagogiques complémentaires (APC) viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire et se dérouleront en groupes restreints.

Les enseignants ont 36 heures allouées pour ces APC. Il peut, par exemple, s'agir d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'un accompagnement du travail personnel des élèves, d'une activité prévue par le projet d'école, ou des sorties avec dépassement d'horaires (ex : théâtre...).

Mme SOLIER rappelle aux parents, qui rencontreraient des problèmes d'organisation (emplois du temps, cantine...) les amenant à refuser ces activités, de prendre contact avec l'enseignant afin de trouver une solution.

#### **V. Enseignement de l'anglais**

L'enseignement de l'anglais est dispensé par les enseignants de l'école.

Chaque professeur enseigne l'anglais dans sa classe, avec un décloisonnement pour les classes de CE1/CE2 et CE2.

#### **VI. Occitan**

Mr HUGUET intervient cette année de la T.P.S/P.S. au C.M.2, le mardi tous les 15 jours, à compter du 3 octobre et jusqu'aux vacances de février 2018. Il intervient 1 fois par mois dans les classes de TPS/PS et MS.

#### **VII. Projets**

##### Communs :

Il a été choisi encore cette année de répartir au maximum les sorties par cycles, afin de réduire les coûts de transports.

→ Semaine du goût : du 9 au 20 octobre : en collaboration avec le cuisinier Christophe Lescure qui nous a proposé des projets pour toutes les classes. Pour les maternelles/CP : dégustation de différents sirops (faits maison) en rapport avec le projet sur les cinq sens. Pour les CE1/CE2 dégustation de fromages en rapport avec le projet sur la France. Pour les CM1, dégustation de veloutés de potiron, potimarron, butternut... Pour les CM2, confection et dégustation de gâteaux aux amandes avec différentes textures. L'équipe enseignante tient à le remercier.

→ Arbre de Noël offert par l'APE dans les locaux du groupe scolaire, avec des cadeaux destinés à la classe au pied du sapin, le vendredi 22 décembre 2017 au matin. Lors de cette manifestation, des chocolats ou des bonbons seront distribués aux enfants.

→ 2 spectacles proposés par la Communauté de communes Châtaigneraie Cantalienne.

- pour les maternelles : spectacle "Popolska ! La petite fabrique" (40 min) par la Cie Chapi Chapo et les petites musiques de pluie, du 24 au 25 mai 2018 (lieu à définir)

- pour le spectacle des élémentaires : spectacle "Vagabundo" (45 min) par la Cie Areski Association Teotihua, au mois de novembre ou décembre (date et lieu à définir)

→ Participation au « Prix des Incorruptibles » en partenariat avec la médiathèque de Saint-Mamet (MS au CM2). Nous remercions la municipalité pour l'achat des livres.

→ Fête de l'école le vendredi 29 juin, après l'école, dans la salle polyvalente.

#### **Présentation des différents projets par les enseignants des classes concernées :**

Toutes les sorties scolaires proposées sont pensées dans le cadre du projet d'école et des projets de classe. Il s'agit soit d'un démarrage d'un apprentissage, soit d'un aboutissement. Les sorties sont en lien avec les programmes nationaux que nous devons respecter.

#### T.P.S. / P.S. et M.S.

→ Jeu de piste proposé par la conseillère pédagogique Isabelle Costes le mercredi 27 septembre, pour les classes de TPS/PS au CP afin de découvrir la nouvelle école. Nous la remercions pour ce projet.

→ Regroupements sportifs cantonaux : Gymnastique / Cirque pour toutes les classes de TPS/PS au CM2 au gymnase communautaire, la semaine du 12 au 16 mars 2018 (dates à confirmer)

→ Musique : une intervention par semaine par Denis Wagenmann (DUMISTE) pour les élèves de maternelle tous les jeudis du 5 octobre au 7 décembre 2017

→ Sorties à la médiathèque municipale toutes les 3 semaines, le mercredi, pour regarder des albums, écouter des histoires, emprunter des livres pour la classe.

→ Sortie poney à raison de 3 séances pour chaque classe courant mai/juin, à Aurillac.

→ Projet sur la coopération avec l'intervention de l'animatrice de l'OCCE et de celle de CANOPÉ pour les classes de la TPS au CP, afin de travailler sur les émotions, le climat de classe.

#### G.S. et C.P.

→ Regroupements sportifs cantonaux :

- Cross : il a eu lieu à Saint Mamet le vendredi 13 octobre 2017 pour les classes de GS au CM2

- Orientation / Jeux collectifs et d'athlétisme pour les classes de CP, CE1/CE2 et CE2, le vendredi 25 mai 2018 (lieu à définir)

→ Piscine : 10 séances seront dispensées au Centre Aquatique d'Aurillac du 6 novembre au 4 décembre 2017, les lundis et jeudis après-midi. Nous vous rappelons que l'agrément piscine ne nécessite plus de renouvellement (valable à vie) et que ces séances sont susceptibles d'être annulées s'il venait à manquer d'accompagnateurs agrémentés.

→ Sorties à la médiathèque municipale toutes les 3 semaines pour entendre des histoires lues par l'adulte ou racontées par un camarade et pour emprunter des livres pour la maison.

→ Une « semaine lecture GS/CP » (pour assurer la liaison GS-CP en mai, les matins).

→ « Ecoles en chœur » pour les classes du CP au CM2 : apprentissage de chants pendant l'année scolaire et production du spectacle lors du Festival d'Expression Infantile au mois de mai-juin à Aurillac et lors de la fête de l'école.

→ En lien avec le projet coopératif, séjour de deux jours à St-Mamet avec nuitée les 14 et 15 juin 2018, à la salle polyvalente, si la météo le permet :

- 1<sup>er</sup> jour : randonnée animée par Monsieur Péan ; piscine l'après-midi ; intervention d'un conteur en fin d'après-midi suivie d'une mini boum au camping. Dîner au restaurant « L'auberge occitane »
- 2<sup>ème</sup> jour : petit déjeuner préparé sur place par « L'auberge occitane » rencontre avec les écoles participant au projet de création de jeux coopératifs

#### C.E.1/C.E.2

→ Sorties régulières à la médiathèque (toutes les 3 semaines).

→ Une sortie au Musée d'Art et d'Archéologie avec les CE2 en période 3 sur le thème de l'Antiquité.

→ Une animation sur une demi-journée avec le CPIE de Haute Auvergne à St Mamet en mai pour découvrir la faune et la flore de la zone humide située devant l'école. Deux classes sont concernées CE-CE2 le 7 mai et celle du CE2 le 16 mai.

→ Festival d'Expression Infantile avec les CP et les CE2, en liaison avec le projet Ecoles en chœur.

→ Sur l'année, publication d'un journal de classe chaque mois et participation à un projet de l'OCCE pour la diffusion en ligne de ces journaux sur un site réservé aux familles et aux écoles.

→ Un travail de lecture en période 2 pourrait déboucher sur la réalisation d'une pièce de théâtre en période 3 fin janvier.

→ Quelques sorties ou projets ne sont pas encore bien définies à cette date. Florian Johany en informera les parents d'élèves en tant voulu.

## C.E.2

- Sorties régulières à la médiathèque (une semaine sur 3 / 2 groupes un pour les incorruptibles + 1 qui choisit les livres...)
- Une sortie à Aurillac (au cas où ?)
- Sorties à la piscine de Saint Mamet en fin d'année
- Sortie de fin d'année sur un site en lien avec la Préhistoire (à définir)
- Participation au rallye orthographe

## C.M.1

- Regroupements sportifs cantonaux : Ultimate / Rugby (découverte) pour les classes de CM1 et CM2, le vendredi 18 mai 2018 (lieu à définir)
- Piscine : 7 séances seront dispensées au Centre Aquatique d'Aurillac le mercredi matin, du 10 janvier au 14 mars 2018 pour les CM1 et CM2. Nous vous rappelons que l'agrément piscine ne nécessite plus de renouvellement (valable à vie) et que ces séances sont susceptibles d'être annulées s'il venait à manquer d'accompagnateurs agréments.
- « Ecole et cinéma » : 3 films d'auteur au cinéma d'Aurillac pour les CM1 et CM2.
- Sorties à la médiathèque toutes les trois semaines pour emprunter des livres.
- Sorties à la piscine de Saint Mamet en fin d'année.
- Sortie avec nuitée à Saint-Urcize (ski de fond, biathlon, raquettes, chien de traineaux) du 22 au 24 janvier 2018 pour les classes de CM1 et CM2. Une réunion courant novembre avec les parents d'élèves est prévue.

## C.M.2

- Sorties à la médiathèque tous 15 jours pour emprunter des livres
- Mise en place, en parallèle, d'emprunts de livres de la classe gérés par les élèves eux-mêmes
- Participation à la cérémonie du 11 novembre pour les élèves qui le souhaitent (lectures de lettres de poilus, participation à la chorale avec les anciens combattants pour chanter la Marseillaise). Cette manifestation a permis aux élèves de faire, à leur demande, un exposé sur le nom des anciens combattants.
- Voyage scolaire de 3 jours à St-Urcize
- Correspondance scolaire avec des élèves de La Réunion
- Renouvellement partiel du conseil municipal des jeunes
- Sorties piscine à St Mamet au mois de juin
- Informatique dans le cadre d'un décloisonnement ou des APC
- Initiation aux gestes de premiers secours
- Permis vélo

L'équipe enseignante remercie l'APE pour le financement des sorties scolaires, financement possible notamment grâce aux bénéfices récoltés lors des manifestations qu'elle propose :

- un concert avec une entrée libre, proposé bénévolement par le groupe « Cabrettes et Accordéons des Burons de Pailherols » qui s'est déroulé le samedi 14 octobre dès 20h30 en l'église de Saint-Mamet,
- la vente de calendriers de l'Avent,
- la vente de sapins de Noël,
- la bourse aux jouets, le dimanche 3 décembre 2017,
- le quine (en commun avec le collège), prévu le dimanche 21 janvier 2018,
- le vide dressing, le dimanche 18 mars 2018,
- la vente de chocolats vers les congés de printemps,
- la fête de l'école, le 29 juin 2018.

Cette année encore, la Municipalité offrira un dictionnaire à tous les élèves de C.E.2. L'équipe enseignante présente ses remerciements.

### XIII. Questions diverses

« Est-il possible d'aménager un trottoir sur le parking des voitures car les enfants, les parents et les voitures s'entremêlent sur ce parking ce qui n'est pas du tout sécurisant. »

Très compliqué au vue de l'étroitesse sachant que le parking « bus » doit rester libre. De la place pourrait être récupérée sous le mur en pierres. La limitation de vitesse passera de 30 km/h actuellement, à 10 km/h. Il est nécessaire que les personnes se responsabilisent.

« La route qui longe l'école au-dessus du parking sera-t-elle aménagée pour permettre à des voitures d'y stationner en toute sécurité, en dépose rapide ? »

Rien n'interdit l'arrêt, mais pas de stationnement. Il ne peut pas y avoir de places de parking le long de la route. L'aménagement d'un passage piétons est prévu cet hiver.

« Serait-il possible de mettre des panneaux de signalisation afin de réserver les places pour les parents et les enseignants (car il ne s'agit pas d'un parking municipal) ? »

Oui. Un arrêté pour limiter l'accès à l'école sera pris.

« Pouvez-vous nous expliquer le fonctionnement des heures pendant la pause méridienne. Comment se décompose le temps ? Récréation, repas, sieste... Il y a deux services pour le repas, les groupes sont-ils susceptibles de changer d'ordre de passage à la cantine ? »

Il y a deux services : un premier service avec les élèves de maternelle, CP, CM2 ; un deuxième service à 12h30 pour les élèves de CE1, CE2, CM1. C'est une question d'équilibre entre les deux groupes. Pendant que le premier service déjeune, les autres élèves sont dans la cour et inversement, sauf pour les élèves de TPS/PS et MS qui vont à la sieste. 4 à 5 personnes et le cuisinier sont présents auprès des enfants.

« Serait-il possible que les menus de la cantine soient affichés pour plusieurs semaines ? »

L'obligation légale est respectée. Les menus ne seront pas affichés pour plusieurs semaines, les parents présents et la municipalité n'en voyant pas l'intérêt, d'autant plus que les menus peuvent être amenés à changer (promotions en cours...).

« La cantine étant désormais gestion entièrement communale, pourquoi avoir conservé la facturation au forfait ? Ne serait-il pas plus juste de payer au réel ce que nos enfants utilisent ? »

« Le paiement de la cantine de la nouvelle école a été maintenu à l'identique de ce qui se pratiquait auparavant avec le collège. Or le fonctionnement de la cantine y est plus souple. Pourquoi maintenir un système au forfait ? Pourquoi ne paye-t-on pas réellement les jours de présence ? »

Le fonctionnement reste identique aux années précédentes. Le prix "au forfait" tient déjà compte d'un certain nombre de repas non pris. Les tarifs seront réétudiés en fin d'année scolaire par rapport à l'usage.

« Est-il prévu l'installation d'aires de jeux pour améliorer les cours ? »

Oui. L'aménagement de la cour des maternelles est prévu aux vacances de la Toussaint. Celui de la cour des élémentaires se fera certainement un peu plus tard.

« Des tables ont été installées dehors dans la cour. Les enfants ont-ils désormais accès aux crayons et aux feuilles de la garderie pendant le temps de garderie ? »

Il y a eu des essais mais c'était difficilement gérable. Possibilité d'un autre essai et voir comment cela se passe à l'usage.

« La garderie se fera-t-elle toujours dans cette salle ? Combien y a-t-il d'enfants à la garderie ? Est-elle assez grande pour accueillir tous les enfants ? »

Oui cela va continuer ainsi. Une soixantaine d'élèves au maximum est concernée. Possibilité de faire des groupes.

« Le problème des porte-manteaux à la garderie est de nouveau d'actualité, c'est exaspérant ! Nous ne comprenons pas que l'on puisse laisser les enfants poser leurs vêtements par terre ET dehors. Comment dans ces conditions leur apprendre à faire attention à leurs affaires ? Il semblerait que les surveillantes de la garderie leur demande de les ranger mais qu'ils ne le fassent pas Où peuvent-ils les ranger lorsqu'ils

*sont dehors, car pas de porte-manteaux à l'extérieur ? Les poignées de porte et les chenaux ne semblent pas être une solution adaptée... Et pourquoi ne les oblique-t-on pas à le faire lorsqu'ils sont à l'intérieur ? »*

Des lices pour des portemanteaux intérieurs ont été commandées. Il n'y a pas de portemanteaux prévus à l'extérieur.

*« La durée de la semaine de travail étant désormais laissée au choix de notre municipalité, ne serait-il pas envisageable de revenir à une semaine de 4 jours afin d'améliorer la qualité de vie de nos enfants ? En effet, une semaine de 5 jours étant beaucoup plus fatigante pour eux. »*

*« L'organisation de la semaine de travail est-elle amenée à changer (passage de 5j à 4j de travail) ? Y aura-t-il remise en question de la gratuité des TAP et garderies ? L'accueil en centre de loisirs, le mercredi matin, pourra-t-il satisfaire aux besoins des parents ? (suffisamment de places, transport scolaire vers le CLSH le mercredi matin, tarifs ?). Les familles ont besoin de temps pour pouvoir s'adapter à une éventuelle réorganisation dès la rentrée 2018. Si cette option est prise, l'annonce peut-elle être faite au plus tôt, sans attendre la fin de l'année scolaire ? »*

Si l'école est amenée à changer de rythme scolaire (passage aux 4 jours), cette modification sera votée au deuxième conseil d'école (entre les vacances de février et de Pâques).

L'association Familles Rurales fera tout pour répondre à la demande des familles, mais elle doit en référer au partenaire financier qui est la Communauté des Communes. En effet, c'est la Communauté des Communes Châtaigneraie Cantalienne qui a la compétence de l'enfance et de la jeunesse

*« Comment la mairie participe-t-elle financièrement à la vie de l'école ?*

- aide/subvention à l'APE ?
- aide/subvention au fonctionnement de l'école ?

*Combien cela représente-t-il par élève ? »*

2500 € versés à l'APE.

Pour l'école : un dictionnaire est offert à tous les élèves de CE2 ; 54 € par enfant pour les fournitures, le fonctionnement (papier...).

M. le Maire précise que la commune paie « tout » dans l'école sauf les enseignants : personnel non enseignant (ATSEM, cuisinier, personnel ménage, employés communaux, personnel TAP), frais de fonctionnement de l'école.

M. le Maire rappelle que l'école numérique devrait être installée pendant les vacances de la Toussaint.

*« L'école peut-elle bénéficier d'un intervenant extérieur (hors Education Nationale) dans les domaines « anglais » et « informatique », comme c'est le cas par exemple pour la musique avec Denis Wagenmann ? Qui prend en charge son intervention à l'école ? »*

L'intervention de Denis Wagenmann est prise en charge par la Communauté des Communes. Les enseignants étant formés en anglais et en informatique, pas d'intervenants prévus dans ces domaines-là.

M. le Maire prend la parole :

- pour le 11 novembre, il est intéressant que l'école et le collège travaillent ensemble (un contact entre les enseignants a déjà été pris). M. Février précise que l'an prochain en 2018, il serait intéressant de proposer un projet particulier avant la fin de l'année. Les enseignants y réfléchiront.

- ce conseil municipal des jeunes s'est beaucoup intéressé, de façon active, à la vie de l'école. M. Février les remercie.

- l'aménagement de la zone humide est prévu dès le printemps prochain. Ce projet a été retenu et sera financé à 80 % par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. L'idée est de déboiser une partie pour retrouver un milieu naturel ouvert avec des chemins d'observation, des panneaux pouvant servir à l'école, aux habitants de la commune et hors commune. Des sentiers sont prévus pour un circuit tout autour de cette zone.

- pour les poules : problème avec la DSV quant au devenir des œufs.

Mme SOLIER remercie tous les participants et clôture la séance à 20h55.

Mme SOLIER

Mme VENZAC

Mme CALMEJANE Céline